

2022 DSP 5 Subvention (22.550 euros) et convention avec la SCM CABINET MEDICAL DU TEXEL pour la création d'un cabinet médical de groupe au 38 rue du Texel (14e) dans le cadre du dispositif Paris Med'

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le projet de délibération qui vous est soumis a pour objet l'attribution d'une subvention d'investissement de 22 550 € à la SCM CABINET MEDICAL DU TEXEL en vue de la création d'un cabinet médical au 38 rue du Texel dans le 14^{ème} arrondissement de Paris.

Pour répondre aux problématiques actuelles d'accès aux soins et aux perspectives préoccupantes de la démographie médicale, la collectivité parisienne se mobilise pour favoriser le maintien et le développement d'une offre de soins de premier recours accessible sur tout son territoire et notamment dans les zones déficitaires. À cette fin, et pour participer à une dynamique de refondation de la médecine ambulatoire, elle favorise les formes coordonnées et regroupées de l'exercice médical dans toute leur diversité : centres de santé (associatifs, mutualistes, municipaux), maisons de santé, pôles de santé, cabinets libéraux en exercice collectif.

En effet, toutes ces structures sont porteuses d'un modèle d'avenir car elles mettent en œuvre un projet médical et social d'accès aux soins, d'actions de prévention, de santé publique et d'éducation thérapeutique. Elles offrent aux professionnel·le·s comme aux patient·e·s les avantages d'un exercice coordonné et de la continuité de la prise en charge. Elles constituent enfin un lieu de formation et un levier pour favoriser le maintien voire l'implantation de nouveaux professionnel·le·s sur notre territoire.

Pour ce faire, la collectivité parisienne soutient les initiatives visant à faciliter l'installation, à accompagner les professionnel·le·s de santé, à faire partager des diagnostics locaux sur l'offre de soins, à favoriser la construction de projets médicaux stratégiques et de gestion durable, la prospection foncière et la constitution d'équipes médicales.

Ainsi, dans le cadre du programme de renforcement de l'offre de soins de premier recours accessible à tous, la Ville de Paris a mis en place un fonds dédié pour soutenir les projets de création, modernisation et restructuration des centres de santé et maisons de santé. Dans ce contexte, la Ville a décidé d'accompagner et de soutenir le projet de création d'un cabinet médical dans le 14^{ème} arrondissement de Paris.

Ce cabinet médical de groupe sera composé de 4 médecins généralistes dont 2 primo-installants, puis seront recrutés 1 infirmier·e et 1 orthophoniste.

Les axes prioritaires d'activité seront le suivi de médecine générale classique, celui de l'enfant de 0 à 17 ans et de la femme, le suivi des personnes âgées à domicile et en EHPAD. Une volonté de dynamisme et d'actualité de prise en charge, adaptée aux besoins de la population, sera ancrée dans la participation du cabinet à : la coordination d'un réseau ville pour le sport adapté aux patients à comorbidités, un projet expérimental de PASS ambulatoire et la contribution en méthodologie et procédures pour des projets de recherche et études d'impact.

La SCM CABINET MEDICAL DU TEXEL sollicite la Ville de Paris pour l'acquisition d'équipements matériels, informatiques et mobiliers estimés à 22.556,93 € pour mener à bien son projet médical d'ici fin 2022.

Le cabinet est locataire du local de 91 m² et la subvention permettra à la SCM de financer des équipements pour créer un local professionnel aménagé en fonction du projet de santé.

Aussi, je vous propose d'accorder à la SCM CABINET MEDICAL DU TEXEL une subvention d'investissement d'un montant de 22.550€ pour financer l'équipement de son cabinet et de m'autoriser à signer avec cette structure la convention correspondante dont le texte est joint au présent projet de délibération.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris